



Formation professionnelle pour les adultes

Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

De l'animation et du sport

Objectif de l'accompagnement

- Accompagner les candidats, de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury
- Pour les diplômes du CP JEPS au DES JEPS de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport :
 - CP JEPS, niveau 3
 - BP JEPS, niveau 4
 - DE JEPS, niveau 5
 - DES JEPS, niveau 6



Une réponse adaptée à votre projet professionnel

La VAE, c'est quoi ?

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider ses expériences professionnelles (salariées...), sociales (bénévoles) ou de formation.

La VAE, quels intérêts ?

Pour les bénéficiaires :

- Faire reconnaître des expériences et compétences
- Obtenir tout ou une partie d'un diplôme
- Être acteur de son parcours professionnel

Pour les employeurs :

- Motiver et fidéliser les salariés
- Répondre aux obligations réglementaires
- Co-construire les projets professionnels avec les salariés
- Accroître le niveau de qualification de l'équipe

Nos atouts

- Le CFPPA Nature et les PEP 85, des acteurs de proximité habilités VAE
- Des accompagnateurs experts du conseil, des référentiels, de la démarche VAE
- Une solide expérience de l'accompagnement des parcours et de la formation
- Une offre d'accompagnement sur-mesure
- Une aide pour mobiliser les financements adaptés à votre situation

Modalités pratiques et inscription

- Contacter le CFPPA Nature ou les PEP 85 pour planifier le premier rendez-vous d'information sur la prestation d'accompagnement

La VAE, quelles étapes ?

- **Étape 1** : un entretien avec l'architecte-accompagnateur pour co-construire le parcours
- **Étape 2** : un accompagnement méthodologique individuel ou collectif
- **Étape 3** : une préparation à l'entretien d'évaluation avec le jury
- **Étape 4** : un accompagnement post évaluation avec le jury

Égalité d'accès à la formation

- Le CFPPA Nature et les PEP 85 **garantissent l'accès de tous à la formation**, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.

La VAE, comment ?

- L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec les accompagnateurs et de travail personnel.
- Les entretiens individualisés ou collectifs peuvent se dérouler au centre de formation et/ou à distance.

Informations pratiques

- **Date** : toute l'année en continu
- **Intervenants** : référents VAE du CFPPA Nature et des PEP 85
- **Financement** :
 - par l'Opérateur de Compétences (OPCO), dans le cadre du budget de formation de l'entreprise
 - en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (France Travail...)
 - par le candidat en utilisant son compte CPF



Version du 06/03/2024

Gaël Kasprzak

CFPPA Nature - Allée des Druides - 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 92 - ✉ vae.cfppa@educagri.fr - www.lyceenature.com

Charlotte Gaudin

AD PEP 85 - 6 rue Benjamin Franklin - 85000 La Roche sur Yon
02 51 46 23 82 - 06 10 69 87 51 - ✉ pole-pest@pep85.com
www.lespep.org/association/pep-85/